



Séance du 4 avril 2025

N° : CS-04042025-04

Objet : Faucardage-moissonnage du lac de Parentis-Biscarrosse (site de Latécoère) 2024 :

- Approbation de l'avenant n °1 à la convention de partenariat n° GEO-24-C-3

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre du mois d'avril à quatorze heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la salle « A Noste » de Soustons, en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents physiquement :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :
M^{mes} TOLLIS, LAGORCE, LARREZET, M. DELPUECH.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} DOUSTE, THIEROT, PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. DUCOURNEAU, COMET, SAINT JOURS, PUJOS, DULER, FAISSOLLE, de POUYMAYRAC de MASREDON, DOMET.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} BERGEROO ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M. PUJOS, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. DELAVOIE ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M^{me} SEYS ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, M. IUNG ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, M. MORA ayant donné pouvoir à M^{me} VERDIER-SLAWINSKI.

Absents excusés :

M^{mes} SEYS, MM. LABRUYERE, RIMONTEIL, BRETHES, MORA.

Absents :

MM. BOIREAU, MORICHERE

Assistaient en outre :

M^{me} LAILHEUGUE, M. LASALA (Conseil départemental - Secrétariat Général - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités),
M^{me} GUILLET, MM. ZUAZO, MENGIN, LE GALL (Conseil départemental - Direction de l'Environnement - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités).



N° CS-04042025-04

Vu la convention n° GEO-24-C-3 du 28 mars 2024, encadrant le partenariat entre le Syndicat Mixte Géolandes et l'Association Culturelle Biscarrossaise pour le fau cardage-moissonnage de plantes aquatiques dans le lac de Parentis-Biscarrosse, plus précisément sur le parcours de la promenade en barques proposée par l'association (circuit de Nabout), et ce dans le cadre des travaux conduits par Géolandes sur ce même lac devant le centre de voile de « Latécoère » ;

Vu l'article IV de la convention portant sur la durée et la reconduction de la période dudit partenariat ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

- D'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention n° GEO-24-C-3 modifiant la durée de la convention et ses modalités de reconduction : reconduction jusqu'au 31/12/2025 et reconduction possible pour 2026 et 2027 de manière tacite sauf avis contraire des parties.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant, et tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.